



Formulaire d'opérations

Demande de sortie en capital

Exemplaire à compléter, signer et adresser à Cardif Retraite.

Merci de compléter ces informations en majuscules.

N° de client Cardif: _____

N° de contrat: _____

Référence de l'acte: _____

Cadre réservé à l'intermédiaire en assurance

Numéro d'apporteur: _____

Nom: _____

1. Identité de l'Adhérent (données obligatoires)

☐ M. ☐ Mme Nom: _____

Nom de naissance: _____

Prénom: _____ Date de naissance: _____

Lieu de naissance: _____ Code département du lieu de naissance: _____

Pays de naissance (si autre que France): _____

Je précise mon numéro de sécurité sociale (donnée obligatoire pour appliquer le prélèvement à la source):

2. Demande de prestations de retraite

Je peux demander la sortie en capital et/ou en rente de mon contrat à compter au plus tôt:

- de la date de liquidation de mes droits dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, ou
- de l'âge légal de départ à la retraite.

ATTENTION: Les opérations du présent formulaire ne concernent pas le compartiment 3 « Versements obligatoires de l'employeur ou du salarié » pour lequel seule la sortie en rente est autorisée.

En cas de demande de sortie de l'épargne-retraite en rente (y compris en mixant avec une sortie en capital) vous devez compléter le formulaire d'opérations « Demande de sortie en rente ».

Des frais sont prélevés en cas de désinvestissement des supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais sur opération financière et/ou correspondant à des parts de SCPI (si l'investissement est inférieur à 3 ans et que la date d'effet de l'adhésion est inférieure à 10 ans). Ces frais sont mentionnés dans la Notice remise lors de votre adhésion.

2.1 Sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital total

☐ Je souhaite effectuer une sortie totale en capital de mon épargne-retraite.

Ce mode de sortie totale ne concerne que les compartiments 1, 1bis et/ou 2.

Dans le cas où je n'ai pas alimenté le compartiment 3 de mon contrat, ce mode de sortie met fin à mon adhésion. Dans le cas contraire je peux renseigner le document « Demande de sortie en rente » pour le compartiment 3 et mettre fin à mon adhésion.

2.2 Sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné ou de capital fractionné programmée.

2.2.1 Choix du compartiment

Les opérations présentées dans la suite de ce formulaire ne concernent qu'un seul compartiment.

Dans le cas où vous souhaiteriez effectuer une ou plusieurs sorties en capital fractionné sur plusieurs compartiments (**hors capital fractionné programmé accessible à un seul compartiment du contrat**), nous vous invitons à compléter un formulaire distinct par compartiment.

Je choisis le compartiment concerné:

☐ Compartiment 1: Versements volontaires avec déduction fiscale

☐ Compartiment 1 bis: Versements volontaires sans déduction fiscale

☐ Compartiment 2: Versements facultatifs au titre de l'épargne salariale

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

2. Demande de prestations de retraite (suite)

2.2.2 Sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné

- ☐ Je demande le versement de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné (je renseigne la sortie souhaitée ainsi que le cas échéant la modalité de désinvestissement des supports)
- ☐ d'un montant brut de : _____ €(*) (100 € minimum),
- ☐ de la totalité de l'épargne-retraite disponible sur ce compartiment.

(*) les prélèvements fiscaux et sociaux viendront diminuer le montant du règlement.

Je choisis la modalité de désinvestissement de mes supports :

- ☐ au prorata des supports investis dans le compartiment (tous modes de gestion confondus), ou
- ☐ au choix selon la répartition ci-dessous :

Mode de gestion	Prestataire de services d'investissement/ Société de gestion/Conseiller en investissement financier ET objectif de gestion	Modalité de désinvestissement	Désinvestissement (en % du montant total de la sortie en capital)
Gestion pilotée		au prorata des supports investis	_____ %
Gestion à Horizon			_____ %
Gestion Déléguée			_____ %
			_____ %
Gestion libre		☐ au prorata des supports investis ☐ au choix selon la répartition ci-dessous (je complète le tableau ci-après)	_____ %
Total			1 0 0 %

Liste des supports à désinvestir en Gestion libre (hors prorata des supports investis) :

Code ISIN	Libellé des supports*	Part à désinvestir en %
	Fonds général Retraite	_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
Total		1 0 0 %

* En cas de sortie en capital sur des supports en unités de compte constitués de fonds investis dans des actifs non cotés ou des titres éligibles au PEA PME-ETI, Cardif Retraite peut recourir à des valeurs estimatives. Les informations relatives à ces valeurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://document-information-cle.cardif.fr/cgpi>

En cas de sortie en capital portant sur un support en unités de compte, la sortie envisagée s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Elle est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas de sortie en capital avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, la sortie envisagée est susceptible d'entraîner une perte en capital alors que je bénéficie d'une garantie à l'échéance sur ce support.

2.2.3 Sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné programmé.

ATTENTION: Cette opération est incompatible avec un ou des services financiers en place en Gestion libre au sein de l'adhésion.

- ☐ Je demande la sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné programmé sur le compartiment choisi au paragraphe 2.2.1 (je renseigne le montant, la périodicité ainsi que la modalité de désinvestissement des supports) :
- ☐ Je demande la modification de la sortie de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné programmé sur le compartiment choisi au paragraphe 2.2.1 (je renseigne les données à modifier: le montant, la périodicité et/ou la modalité de désinvestissement des supports) :

Montant brut: _____ €

Périodicité :

Par mois ☐ (Minimum 100 €) Par trimestre ☐ (minimum 300 €) Par semestre ☐ (minimum 600 €) Par an ☐ (minimum 1200 €)

À compter de ____ (mois) / ____ (année), à défaut au plus tard le mois qui suit la réception de la demande par Cardif Retraite. (la date de la 1^{re} sortie en capital fractionné programmée doit être postérieure au terme du délai de renonciation).

(*) les prélèvements fiscaux et sociaux viendront diminuer le montant du règlement.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

2. Demande de prestations de retraite (suite)

- ☐ Je choisis la modalité de désinvestissement de mes supports:
- ☐ au prorata des supports investis dans le compartiment (tous modes de gestion confondus), ou
 - ☐ au prorata des supports investis dans la Gestion libre, ou
 - ☐ au choix parmi les supports investis dans la Gestion libre selon la répartition ci-dessous :

Code ISIN	Libellé des supports*	Part à désinvestir en %
	Fonds général Retraite	_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
Total		1 0 0 %

* En cas de sortie en capital sur des supports en unités de compte constitués de fonds investis dans des actifs non cotés ou des titres éligibles au PEA PME-ETI, Cardif Retraite peut recourir à des valeurs estimatives. Les informations relatives à ces valeurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://document-information-cle.cardif.fr/cgpi>

En cas de sortie en capital portant sur un support en unités de compte, la sortie envisagée s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Elle est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas de sortie en capital avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, la sortie envisagée est susceptible d'entraîner une perte en capital alors que je bénéficie d'une garantie à l'échéance sur ce support.

- ☐ Je demande la suspension du règlement de mon épargne-retraite sous forme de capital fractionné programmé
- ☐ Je souhaite modifier mes coordonnées bancaires (je joins un RIB)

3. Règlement

Je demande un règlement par virement bancaire sur mon compte bancaire dont les références sont les suivantes: (joindre impérativement un RIB original)

Code BanqueCode GuichetNuméro de compteClé RIB

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

Sauf circonstances particulières et sous réserve de l'accord exprès ou tacite de Cardif Retraite, tout paiement devant être effectué par Cardif Retraite interviendra par crédit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'Adhérent dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace Économique Européen ou membre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et sera libellé en euros. Par conséquent, Cardif Retraite pourra légitimement refuser de procéder à tout paiement par crédit d'un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement situé sur un autre territoire ou libellé dans une devise autre que l'euro.

Paraphe de l'Adhérent⁽¹⁾

4. Fiscalité

Compartiments	
Versements volontaires avec déduction fiscale	Pour la part correspondant aux versements effectués : barème de l'impôt sur le revenu et exonération des prélèvements sociaux. Pour la part correspondant aux produits* : Prélèvement Forfaitaire Unique (ou option barème de l'impôt sur le revenu) et prélèvements sociaux au taux en vigueur à la date de prise d'effet de l'opération.
Versements volontaires sans déduction fiscale	La part correspondant aux versements effectués est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Pour la part correspondant aux produits* : Prélèvement Forfaitaire Unique (ou option barème de l'impôt sur le revenu) et prélèvements sociaux au taux en vigueur à la date de prise d'effet de l'opération.
Versements facultatifs au titre de l'épargne salariale	La part correspondant aux versements effectués est exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La part correspondant aux produits est exonérée d'impôt sur le revenu mais soumise aux prélèvements sociaux au taux en vigueur à la date de prise d'effet de l'opération.

* Cardif Retraite procède lors de la sortie en capital à un Prélèvement Forfaitaire Non libératoire (PFNL). Toutefois, vous pouvez toujours opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans votre déclaration de revenus, et au plus tard avant l'expiration de la date limite de la déclaration. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières.

Sous réserve de conditions de revenus, vous pouvez effectuer une dispense de Prélèvement Forfaitaire non Libératoire. (compléter et signer la dispense ci-dessous).

À noter : la dispense de PFNL consiste en un report de l'impôt sous conditions de revenus et non une exonération. L'impôt devra être acquitté auprès de l'administration fiscale suite à votre prochaine déclaration de revenus.

☐ J'effectue une demande de dispense de PFNL atteste sur l'honneur répondre aux conditions de dispense du PFNL en signant la mention suivante : « J'atteste que mon revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25 000 € (si je suis un contribuable célibataire, divorcé ou veuf) ou 50 000 € (si je suis un contribuable soumis à une imposition commune) et demande à être dispensé de ce prélèvement forfaitaire obligatoire ». Le revenu fiscal de référence figure sur l'avis d'imposition reçu en N-1 dans le cadre « vos références ». Par ailleurs, les contribuables qui auraient demandé à tort la dispense de PFNL seront soumis à une amende égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une demande de dispense à tort.

Signature de l'Adhérent⁽¹⁾

5. Signature(s)

Fait à : _____, le : ____ / ____ / _____

Signature de l'Adhérent⁽¹⁾
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

(1) Si l'Adhérent bénéficie d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice), paraphes et signature du(des) représentant(s) légal(aux). Il convient de se rapprocher de votre Courtier en assurance pour connaître les démarches à effectuer.

Merci d'adresser ce document sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel. À réception de ce document par Cardif Retraite, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.